

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 13 septembre 2021

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.
Madame Marie-France PARMENTIER est nommée secrétaire de séance, à la majorité des voix.

• 13 Membres présents :

CARRIERE Christophe, Jean-Pierre RENARD, Michelle MOREAU, Sandrine LECLERCQ, CAGNOL Patrick, BERRY Danielle, VANDEN BORRE Marc, MARIANO Sabrina, ROY Christine, PARMENTIER Marie-France, GUILLET Maurice (arrivée 18h01), AGRED Alain, BERARD Jean-Marc

• 2 Membre(s) représenté(e)(s) :

Eric RENOULT donne procuration à Jean-Pierre RENARD, LEVEQUE Julie donne procuration à ROY Christine

• 0 Membre(s) absent(e)(s)

0 Excusé(e)(s) :

0 Non excusé(e)(s) :

N° 2021-37

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 août 2021

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la séance du 16 août 2021.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il a fait l'objet de remarques de la part de M. Alain AGRED. Il demande la modification des votes pour la délibération n°2021-36 pour laquelle il a voté contre avec Julie LEVEQUE. Il est également modifié la présence de Maurice GUILLET en absence.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 août 2021 ;

Considérant les modifications apportées ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le procès-verbal version 2 de la séance du 16 août 2021 retraçant les délibérations n°2021-30 à 2021-36 avec les modifications apportées.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 15 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-38

Objet :

Budget Communal - Recours à un emprunt de 200.000 €

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2021-36 du 16 août 2021 qui approuvait l'acquisition des parcelles I 142 & I 179 avec leur fond de commerce.

Les établissements bancaires ont été consulté.

Il s'avère que l'offre de la Banque Postale est économiquement la plus avantageuse, elle peut se présenter comme suit :

Objet du contrat de prêt	Financement de l'acquisition du RdC de l'immeuble cadastré I 179 de 145m ² , situé à SILLANS-LA-CASCADE 1 Grand Rue avec le fond de commerce de la boulangerie.
Montant du prêt	200.000 € (deux cents milles Euro)
Durée du contrat de prêt	20 ans
Score Gissler	1A
Taux	Fixe à 0,85 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Echéance / amortissement	Périodicité trimestrielle et constantes
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 octobre 2021, en une fois, avec versement automatique à cette date.
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER les termes du contrat de prêt

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du contrat de prêt avec la Banque Postale.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours et seront inscrits au budget de chaque exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 13 vote POUR - 2 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-39

Objet :

Budget Communal - Recours à un emprunt de 540.000 €

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2021-36 du 16 août 2021 qui approuvait l'acquisition des parcelles I 142 & I 179 avec leur fond de commerce.

Les établissements bancaires ont été consulté.

Il s'avère que l'offre de la Banque Postale est économiquement la plus avantageuse, elle peut se présenter comme suit :

Objet du contrat de prêt	Financement de l'acquisition du : 1 ^{er} étage de l'immeuble cadastré I 179 de 145m ² , situé au 1 Grand Rue de l'immeuble I 142 de 430m ² , situé 2 Grand Rue, avec le fond de commerce Hôtel / Restaurant
Montant du prêt	540.000 € (cinq cent quarante milles Euro)
Durée du contrat de prêt	20 ans
Score Gissler	1A
Taux	Fixe à 0,85 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Echéance / amortissement	Périodicité trimestrielle et constantes
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 octobre 2021, en une fois, avec versement automatique à cette date.
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER les termes du contrat de prêt de 540.000 €

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du contrat de prêt, ci-dessus exposé, avec la Banque Postale.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours et seront inscrits au budget de chaque exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 13 vote POUR - 2 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-40

Objet :

Acquisitions immeubles cadastrés I 142, I 179 & fonds de commerce

Le Rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition des immeubles cadastrés I 142 & I 179.

Vu la proposition de vente adressée par M. PINOCCHI en date du 13 juillet 2021

Vu l'estimation des domaines en date du 21 juin 2021

Vu la délibération n°2021-36 du 16 août 2021 autorisant M. le Maire à rechercher un mode de gestion et à consulter les établissements bancaires

Vu les délibérations n°2021-38 et 2021-39 autorisant le recours à l'emprunt pour financer le projet d'acquisition

Vu le projet de délibération n°2021-41 portant décision modificative n°1

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER l'acquisition des immeubles cadastrés I 142 et I 179 avec les fonds de commerces des activités de boulangerie, Hôtel et Restaurant
D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces acquisitions.
D'AUTORISER M. Jean-Pierre RENARD à représenter la Commune en cas d'empêchement de M. le Maire
DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 2 vote CONTRE - 1 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-41

Objet :
Budget Communal 2021 - Décision Modificative 1

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption de la Décision Modificative n°1 du budget 2021 Communal afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Ce vote autorise la réalisation de dépenses et de recettes nécessaires à l'acquisition des immeubles cadastrés I 142 & I 179 et des fonds de commerce attachés.
Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la présente décision modificative du budget 2021 Communal, qui peut se résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 740.000 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER la Décision Modificative n°01 du budget 2021 Communal tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 2 vote CONTRE - 1 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-42

Objet :
Modification de loyer

Cette délibération est inscrite à l'ordre du jour par anticipation et dans l'attente de la réponse des gérants de la SARL HP CAMPS.

Le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée des différentes démarches entreprises afin d'ajuster le loyer du « Relais de la Bresque » depuis 2016.

Après des procédures amiables, des rencontres avec les conseils respectifs de chaque parties, une conciliation en Préfecture du Var, une expertise non contradictoire par un expert agréé et un lancement de procédure formalisée, un accord se formalise par écrit via les cabinets d'avocats.

Pour information :

Le loyer mensuel actuel est de 1.329,10 €

En 2016, la commune demandait un loyer mensuel à 2.500 €, refusé par le gérant.

L'expertise de janvier 2021 a déterminé un loyer mensuel de 3.807,92 €

La Commune souhaite un loyer de 3.500 € au 1/10/2019 avec un geste à 3.000 €.

Le Gérant de HP CAMPS fait une contreproposition :

1.- Un loyer mensuel à 2.500 € au 1/10/2019 avec rappel échelonné sur 12 mois (soit environ 28.100 €).

2. - Un loyer mensuel à 3.000 € à la signature de l'accord.

Nouvelle Contreproposition de la Commune

1.- Un loyer mensuel à 2.500 € au 1/10/2019 avec rappel échelonné sur 12 mois

2. - Puis un loyer mensuel à 3.000 € à la signature de l'accord

3.- un loyer mensuel à 3.500 € 12 mois après la signature de l'accord.

A l'heure de la rédaction de ce projet de délibération, nous sommes dans l'attente de la réponse du gérant de HP CAMPS.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus

DE FIXER le loyer aux montants convenu dans la dernière contre-proposition de la mairie soit ;

1.- Un loyer mensuel à 2.500 € au 1/10/2019 avec rappel échelonné sur 12 mois

2. - Puis un loyer mensuel à 3.000 € à la signature de l'accord

3.- un loyer mensuel à 3.500 € 12 mois après la signature de l'accord.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application des montants du loyer de l'immeuble « Le Relais de la Bresque » déterminé ci-dessus

D'AUTORISER M. le Maire à ester en justice si un accord amiable n'aboutit pas sur cette dernière proposition.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 15 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2021-43

Objet :

Fonds de solidarité - incendie août 2021

Le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que l'Association des Maires du Var organise une collecte de dons en faveur des communes frappées par le feu du 16 août 2021.

Après en avoir discuté avec les adjoints, M. le Maire propose d'attribuer la somme de 1.000 € .

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

DE FIXER à 1.000 € la somme accordée au fonds de soutien

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 15 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 18h30

La Secrétaire
Marie-France PARMENTIER

Le Maire
Christophe CARRIERE